

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

Bulletin d'inscription à retourner à CIDFF/VAR

E-mail: [directioncidff.var@orange.fr](mailto:directioncidff.var@orange.fr)

Fax: 04 94 35 33 67

**PARTICIPATION GRATUITE**



Contact :

Nathalie DARNAUD  
Chef de Projet Service Juridique  
04 94 65 82 84

CIDFF/VAR

Siège social: 42 avenue des Iles d'Or 83400 HYERES

Téléphone : 04 94 65 82 84

Télécopie : 04 94 35 33 67

Messagerie : [directioncidff.var@orange.fr](mailto:directioncidff.var@orange.fr)

Internet: [www.cidff-paca.com](http://www.cidff-paca.com)

N°organisme de formation: 93 83 02 36 83

### **Les CIDFF: un réseau national de proximité**

Les CIDFF exercent une mission d'intérêt général confiée par l'Etat dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Leur mission: accueillir et informer. Plus d'information sur le réseau des CIDFF sur [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)



**Actions de sensibilisation organisées par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du VAR (CIDFF/VAR)**

Avec le soutien de



**Violences faites aux femmes  
Violences au sein des couples  
Incidences sur les enfants  
Comprendre pour mieux repérer et agir**

**Publics visés: agents municipaux de la commune de HYERES les Palmiers, personnels salariés et bénévoles des associations intervenant sur le territoire hyérois**

**GRATUIT**

Le réflexe égalité

[www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)



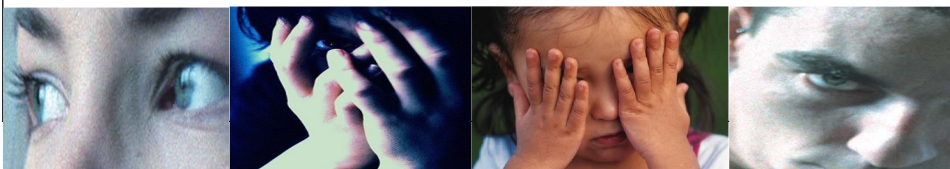
Nous ne sommes plus censés ignorer le phénomène des violences faites aux femmes, ni plus particulièrement celui des violences intra-familiales qui leur sont faites tant les chiffres qui les accompagnent sont éloquentes. Nous ne pouvons plus non plus ignorer l'impact de ces violences sur les enfants. Dans une société soumise aux aléas des bouleversements économiques et sociaux, la famille devrait demeurer le refuge naturel des personnes. Ce n'est pas le cas. L'insécurité et la violence se développent dans certaines cellules familiales, avec une intensité d'autant plus grande que les liens affectifs sont forts et interdépendants. Quelles que soient nos fonctions ou le champ d'intervention de nos associations, chacun d'entre nous peut y être confronté dans sa pratique professionnelle ou son engagement associatif. Il est donc du devoir de tous de s'informer tant des schémas particuliers dans lesquels ces violences s'inscrivent, que du cadre juridique et de l'identité des acteurs locaux susceptibles d'être mobilisés, afin que chacun à son niveau, au regard de ses missions et de ses responsabilités, puisse

• **comprendre**, mais aussi

• **repérer, effectuer un accueil adapté, et**

• **orienter au mieux ces femmes vers les services appropriés (partenaires institutionnels et associatifs hyérois et/ou départementaux)**

Ces actions de sensibilisation s'inscrivent dans la volonté de la Commune de Hyères Les Palmiers d'intensifier son implication dans la lutte contre les violences intrafamiliales faites aux femmes, en cohérence avec le **nouveau Plan interministériel d'action 2011-2013** et les besoins identifiés par les acteurs du terrain.



## CALENDRIER

<b>Jeudi 13 octobre 2011</b>	<i>Date limite d'inscription 30 septembre 2011</i>
<b>Jeudi 03 novembre 2011</b>	<i>Date limite d'inscription 21 octobre 2011</i>
<b>Vendredi 04 novembre 2011</b>	<i>Date limite d'inscription 21 octobre 2011</i>
<b>Vendredi 09 décembre 2011</b>	<i>Date limite d'inscription 25 novembre 2011</i>

### LIEU

**FORUM DU CASINO**  
**3 avenue Ambroise Thomas 83400 HYERES**  
**Salle Porquerolles**  
**Horaires 9H00-12H00**

*Accueil des participants à partir de 8h30*

## PROGRAMME

### ➤ **Préambule**

Violences faites aux femmes, de quoi parle-t-on?

### ➤ **La violence au sein du couple**

Définition, chiffres, notions psychosociales spécifiques, répercussions sur les enfants qui y sont exposés

### ➤ **Les mariages forcés**

Définition, chiffres, notions psychosociales spécifiques

### ➤ **Etat de la législation, cadre juridique, mesures de protection**

Présentation des **mesures phares de la loi N°2010-769 du 9 juillet 2010** relative aux violences faites aux femmes, aux violences au sein du couple et aux incidences de ces dernières sur les enfants: ordonnance de protection, incidence des violences commises au sein du couple sur l'exercice de l'autorité parentale du parent auteur de ces violences, femmes étrangères victimes de violences, lutte contre les mariages forcés, répression des violences psychologiques, création du délit de harcèlement au sein du couple, garanties du respect des mesures d'éloignement prises à l'encontre du compagnon violent ...

### ➤ **Adresses utiles**